

**DEMANDE D'AIDES À L'AUTONOMIE À DOMICILE
POUR LES PERSONNES ÂGÉES
ADRESSE D'ENVOI DU DOSSIER**

Vous trouverez ci-dessous les coordonnées de l'organisme auprès duquel le dossier de demande d'aide à l'autonomie à domicile pour les personnes âgées doit être transmis.

Pour l'Accompagnement à domicile des personnes âgées par les caisses de retraite La demande et tous les documents justificatifs doivent être adressés à la caisse de retraite principale du demandeur :

- soit à la caisse de retraite régionale (Carsat : pour les retraités du régime général, les travailleurs indépendants et les retraités de la Fonction publique d'État) ;
- soit à la caisse de retraite agricole (MSA) : pour les retraités agricoles.

Pour l'Allocation personnalisée d'autonomie (APA)

La demande et tous les documents justificatifs sont à transmettre au département du lieu de résidence du demandeur.

Coordonnées

Le demandeur réside dans le département : VAR

Il dépend de la Carsat Sud-Est	Par courrier à Carsat Sud-Est - Département offres de services et parcours - 35 rue George - 13386 MARSEILLE cedex 20 Ou par courriel à marseillepap@carsat-sudest.fr
Il dépend de MSA Provence-Azur	Par courrier à MSA Provence-Azur - CS 70001, 13416 MARSEILLE Cedex 20 Ou depuis votre espace privé sur msa.fr
Il dépend du Département du Var	Par courrier à Département du Var - Direction de l'autonomie - 412 rue Jean Aicard - 83015 DRAGUIGNAN Cedex Ou par courriel à gro-depotdossiersapad@var.fr